

“Il faut fusionner les communes à facilités”

■ Luk Van Biesen (Open VLD) entend le faire au nom de l'efficacité.

Chef de file de l'opposition flamande au conseil communal de Kraainem, Luk Van Biesen est aussi un député libéral qui plaide sans compter pour l'efficacité des services locaux et pour une gestion stricte des deniers publics. Cela l'a amené à réfléchir à la destinée des communes à facilités et à en conclure que sans en faire une décision contraignante, le moment pouvait être opportun pour fusionner celles autour de Bruxelles mais aussi celles situées le long de la frontière linguistique sans modifier leur statut politico-constitutionnel. Il s'en est expliqué en primeur à “La Libre” et au “Standaard”.

Les facilités demeurent!

“Pas question évidemment de toucher aux droits actuels”, explique le député kraainemois. D'autant plus qu'on est encore dans une phase de pacification après la scission de BHV. Mon objectif n'est nullement de leur porter atteinte mais de rendre leur gestion plus rationnelle. Cela peut se faire par des fusions entre communes à facilités mais aussi sans... Et tout cela sans pour autant créer de nouveaux problèmes communautaires.”

Et d'évoquer le cas de Kraainem et de Wezembeek-Oppeem qu'il connaît bien: “Chez nous et chez nos voisins directs, il y aurait moyen de faire des économies substantielles par exemple en matière de locaux communaux où des travaux s'imposent. Je pense à nos deux maisons communales qu'il faut rénover à tout le moins. Et puis on a quand même déjà une zone de police commune Wokra qui couvre bien les deux entités. Mais il y a plus: sans modifier les législations, il y a aussi déjà des zones de polices couvrant à la fois des communes avec ou sans facilités comme celle d'Amow qui couvre Asse, Merchtem, Opwijk et Wemmel. Vous n'avez jamais entendu de récriminations à ce sujet auprès du gouverneur tout simplement parce que ce qui prime est la sécurité des citoyens...”

Luk Van Biesen s'est donc at-

“Pas question évidemment de toucher aux droits actuels!”



LUK VAN BIESEN

Le député kraainemois n'entend pas troubler la pacification communautaire après la scission de BHV.

291 413

BELGES “À FACILITÉS”

Le député Open VLD a fait un relevé de tous les Belges concernés par d'éventuelles fusions.

telé à préparer une double proposition de loi qui pourrait déboucher sur la fusion de communes à facilités entre elles mais aussi de telles communes avec d'autres qui n'en ont pas.

L'avis positif de certains experts

Pour ce faire, il a consulté divers membres de la Cour constitutionnelle mais aussi du Conseil d'Etat.

“Il reviendrait évidemment aux populations concernées de se prononcer. Je vais soumettre ce jeudi ma proposition à tous les partis afin qu'ils la cosignent.”

Sans se prononcer puisqu'il en appelle à une consultation des populations concernées, le député libéral verrait évidemment un regroupement dans la périphérie entre Wezembeek et Kraainem et entre Drogenbos, Linkebeek et Rhode mais aussi dans plusieurs communes sises sur la frontière linguistique – comme Herstappe avec ses 87 habitants ou Mesen/Messines avec ses 952 âmes – ou en Communauté germanophone.

Comme dans les grandes villes

Un mot d'explication encore à propos de sa suggestion de fusionner aussi s'il échec des communes avec ou sans facilités. “Ici, je suggère de suivre le système en cours dans la commune ancienne comptant le plus d'habitants. En outre, il me semble pouvoir reprendre pour celles-là ce qui a cours dans les villes de plus de 100 000 habitants, à savoir la mise en place d'un district et d'un conseil de district, question de respecter intégralement les droits de tous.”

Voilà ce que soumet donc à débat Luk Van Biesen qui précise encore que ces fusions doivent se faire sur base volontaire et qu'elles seraient réglées par un arrêté royal permettant des fusions ou des corrections de frontières communales. A noter enfin que le député Open VLD n'oublie pas les légères différences entre les facilités à Rhode et Wezembeek et dans les quatre autres communes périphériques ayant trait à la délivrance de documents et aux connaissances linguistiques des fonctionnaires. Mais cela tient ici du détail...

Christian Laporte